

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

CANTON
DE SORGUES

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

COMMUNE
DE SORGUES
84700

SEANCE DU 5 AVRIL 2023

OBJET

Vote du budget 2023
du CCAS

L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril, le Conseil d'Administration du CCAS, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, à la salle du Conseil Municipal, Sous la Présidence de Monsieur Thierry Lagneau, Président du C.C.A.S.

Del-2023-avril-014
N-7.1.1

PRESENTS: Sandrine Lagneau, Clément Gambier, Patricia Courtier, Jean-François Laporte, Dominique Attuel, Emmanuelle Roux, Anouk Cruz, Odile Vincent, Marie-Jeanne Estin, Christiane Roche
POUVOIRS: Thierry Lagneau, Sylviane Ferraro, Ginette Jullian, Liliane Armand, Alain Marie
EXCUSES: Hélène Trinquet

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2312-1, L2312-2 et L2312-3;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif, régissant le budget du CCAS ;

Considérant que le compte administratif 2022 a été approuvé en début de séance et que l'affectation du résultat a été réalisée ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 28 février 2023 relative à la tenue du débat d'orientation budgétaire 2023;

Le budget est présenté par nature et voté au niveau du chapitre avec reprise des résultats, le compte administratif ayant été voté en début de séance.

Le Conseil d'Administration est invité à délibérer pour adopter le budget primitif pour l'exercice 2023 équilibré à 1 661 541,63 € en dépenses et en recettes dont 1 598 732,75 € en section de fonctionnement et 62 808,88 € en section d'investissement.

Vu le projet de budget du CCAS pour l'exercice 2023 présenté par J.F. Laporte dont une note de synthèse est établie ci-dessous ;

Section de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
Dépenses réelles de fonctionnement 1 583 732,75 €	Recettes réelles de fonctionnement 1 039 000 €
Dépenses d'ordre de fonctionnement 15 000,00 €	
	Résultat 2022 reporté 559 732,75 €
Total des dépenses de fonctionnement 1 598 732,75 €	Total des recettes de fonctionnement 1 598 732,75 €

Les dépenses réelles de fonctionnement se décomposent comme suit :

- Charges à caractère général 432 832,77 €
- Charges de personnel 855 900,00 €
- Autres charges de gestion courante (notamment une subvention d'équilibre versée au budget annexe de la Résidence Autonomie pour 218 107,98 €, les autres crédits concernent les aides et secours) 277 607,98 €
- Charges financières (intérêts d'emprunt intérêts courus non échus inclus) 2 392,00 €

Les recettes réelles de fonctionnement se décomposent ainsi :

- Atténuation de charges 15 000,00 € (remboursements sur rémunération de personnel)
- Produits des services 424 000,00 € (portage de repas, aide à domicile, téléassistance...)
- Dotations, subvention 600 000,00 € (subvention de la ville de Sorgues)

Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
Dépenses réelles d'investissement 62 808,88 €	Recettes réelles d'investissement 34 384,23 €
Restes à réaliser 0,00 €	Recettes d'ordre d'investissement 15 000,00 €
	Résultat 2022 reporté 13 424,65 €
Total des dépenses d'investissement 62 808,88 €	Total des recettes d'investissement 62 808,88 €

Les dépenses réelles d'investissement se détaillent comme suit :

- Dépenses d'équipement : 47 831,00 €
- Dépenses financières : 14 977,88 € (remboursement du capital de l'emprunt)

Les recettes réelles d'investissement sont les suivantes :

- Autofinancement par affectation du résultat : 28 537,72 €
- FCTVA : 5 846,51 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

APRES, en avoir délibéré,

ADOpte, le budget primitif 2023 du CCAS équilibré à 1 661 541,63 € en dépenses et en recettes dont 1 598 732,75 € pour la section de fonctionnement et 62 808,88 € pour la section d'investissement.

J'atteste le caractère exécutoire
de cette délibération à dater du

Publié le 14/04/2023.

**Pour extrait conforme,
Le Vice-Président du C.C.A.S.**



Jean François LAPORTE

